

Délibération n°31

L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 07 mars, le conseil communautaire, convoqué le 01 mars 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
01 mars 2023

**Date d'affichage de la liste des
délibérations :**
15 mars 2023

**Objet : Tableau des effectifs :
mise à jour au 1er avril 2023**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, , M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
M FAURE Jean-Michel, Mme VALLENET Marie-Christine, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel,

- M DUBOIS Gérard, conseiller communautaire unique de PESSAT-VILLENEUVE, remplacé par M FAURE Jean-Michel, conseiller communautaire suppléant,
- M GAUTHIER Patrice, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme VALLENET Marie-Christine, conseillère communautaire suppléante.

Absent :

- Mme PANIAGUA Murielle.

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M DESMARETS Pierre

Rapport n°31 - Tableau des effectifs : mise à jour au 1er avril 2023

Vu le code général de la fonction publique notamment, les articles L. 311-1 à L. 372- 2 (Livre III - Recrutement) et plus précisément l'article L. 313-1 qui prévoit que les emplois d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont créés par son organe délibérant,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu le tableau des effectifs de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans en vigueur,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le départ par mutation d'un agent titulaire du cadre d'emplois d'assistant de conservation du patrimoine, qu'il convient de transformer en un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Considérant qu'un agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques exerçant des fonctions d'auxiliaire de puériculture est lauréat du concours d'auxiliaire de puériculture, et qu'il convient de transformer son poste en un poste du cadre d'emplois d'auxiliaire de puériculture,

Considérant qu'un agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques, exerce des fonctions administratives, et qu'il convient de transformer le poste en poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs en vue de nommer des agents titulaires par promotion interne, inscrits sur liste d'aptitude en date du 15 décembre 2022, après avis favorable du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'un agent affecté au service droit des sols, technicien stagiaire, titularisable au 1^{er} avril 2023 sur cet emploi, a été admis au concours de technicien principal de 2^{ème} classe, et qu'il convient d'une part, de créer ce poste au tableau des effectifs, à la date du 1^{er} avril 2023, en vue de sa nomination à ce grade et d'autre part, de prévoir la suppression du poste de technicien territorial à la date du 1^{er} avril 2024,

Considérant les propositions de créations et suppressions de postes suivantes :

Postes créés	Motifs	Postes à supprimer	Services	Date d'effet
Un poste à temps complet du cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine	Remplacement d'un départ par mutation	Un poste à temps complet du cadre d'emplois d'assistant de conservation du patrimoine	Pôle services à la population : médiathèque	01/04/2023
Un poste à temps complet du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture	Changement de filière	Un poste à temps complet du cadre d'emplois des adjoints techniques	Pôle services à la population : petite enfance	01/04/2023
Un poste à temps complet du cadre d'emplois des adjoints administratifs	Changement de filière	Un poste à temps complet du cadre d'emplois des adjoints techniques	Pôle services à la population : petite enfance	01/04/2023
Un poste du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine	Promotion interne Fonction d'archivistes	Un poste du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Pôle administration générale : archives	01/04/2023
Un poste du cadre d'emplois des attachés	Promotion interne Fonction de responsable du centre de loisirs de St Laure	Un poste du cadre d'emplois des animateurs territoriaux	Pôle services à la population : centre de loisirs	01/04/2023
Un poste du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	Promotion interne fonction de guide-conférencier pays d'art et d'histoire	Un poste du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Pôle services à la population : Pays d'art et d'histoire	01/04/2023

Un poste du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Promotion interne fonction de responsable d'équipes secteur entretien à la piscine Béatrice HESS	Un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques	Pôle services à la population : piscine Béatrice HESS	01/04/2023
Un poste du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux – technicien principal de 2ème classe	Titularisation Suite à période de stage		Service Droits des sols	01/04/2023
	Et Réussite à concours	Un poste du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux		01/04/2024

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Conseiller délégué au développement des ressources humaines, et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la création et la suppression des postes susvisés, à la date indiquée dans le tableau, pour des nécessités de service ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;**
- **De dire que les crédits correspondants sont disponibles au Budget 2023.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 08 mars 2023***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).